

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

**Mme Viviane PLANCHAIS a été désignée secrétaire de séance.**

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	15	0
Nombre de procurations	6	1
Nombre de suffrages exprimés	21	1

Etaient présents

Monsieur Daniel MATERGIA  
Monsieur Pierre BOILEAU  
Monsieur Henry LEMOINE  
Monsieur Claude GRAUFFEL  
Monsieur Christophe SONREL  
Monsieur Philippe ARNOULD  
Madame Rose-Marie FALQUE  
Monsieur Jean-Jacques PIERRET  
Madame Viviane PLANCHAIS  
Monsieur Serge DE CARLI  
Madame Martine BOCOUM  
Monsieur Bernard BERTELLE  
Monsieur Didier JACQUOT-HECK  
Madame Blandine SOUVAY  
Monsieur Valentin DETHOU

Ont donné procuration

Monsieur François DIETSCH à Madame Rose-Marie FALQUE  
Monsieur Luc BINSINGER à Monsieur Pierre BOILEAU  
Monsieur Jean-Marc FOURNEL à Monsieur Philippe ARNOULD  
Monsieur David GARLAND à Madame Viviane PLANCHAIS  
Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Valentin DETHOU  
Monsieur Bertrand MASSON à Madame Martine BOCOUM  
Madame Michèle PILOT à Monsieur Daniel MATERGIA

Etaient excusés

Monsieur Alde HARMAND  
Madame Catherine PAILLARD  
Monsieur Yannick HELLAK  
Monsieur Pascal SCHNEIDER  
Madame Chantal FINCK  
Monsieur Ousmane SAMB  
Madame Véronique BILOT

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental, EXCUSEE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2024  
POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

**CDG 24/03 - MISSIONS OBLIGATOIRES - POLE RESSOURCES &  
DEVELOPPEMENT - UNITE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES - SERVICE  
FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir constaté les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 qui présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **2 043 710.31 €**
- un excédent d'investissement de **650 429.70 €**

POUR MÉMOIRE	
Excédent antérieur de clôture reporté	<b>1 266 011.72 €</b>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE CUMULÉ :	
Excédent de fonctionnement	<b>2 043 710.31 €</b>
Excédent d'investissement	<b>650 429.70 €</b>
Résultat de clôture cumulé	<b>2 694 140.01 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
  
**Daniel MATERGIA**  
Maire de SANCY

